

SOURCE : PRESIDENT DU GROUPE TAF

TITRE : RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DU GROUPE TAF

Introduction

Le Groupe de Tarification pour l'Afrique a tenu sa précédente réunion plénière à Dakar (Sénégal) du 22 au 24 avril 1999. A l'issue de cette réunion d'importantes décisions ont été prises. L'objet du présent rapport est de faire le point sur les actions entreprises en application de celles-ci.

Activités

DECISION	ACTIONS	RESULTATS
Continuer à attirer l'attention de la communauté internationale sur le niveau exorbitant de la taxe de transit appliquée aux pays membres du groupe	Cette question a été une fois encore soulignée lors des réunions de la Com3 notamment dans la révision de l'annexe B et de l'annexe E de la Rec. D.140	Introduction dans l'annexe E d'une valeur maximale de 0,05 DTS par minute lorsque les fournisseurs de service de transit occupent une position dominante. Surveillance annuelle de l'évolution de cette mesure dans le cadre du questionnaire annuel administré par le TSB.
Soumettre une contribution à la Com3 en vue de l'amender dans le but d'en faciliter l'acception par une très large majorité de pays.	La contribution du Groupe TAF a été très bien accueillie par la Commission 3. Les amendements proposés ont été acceptés intégralement. Le président du TAF a relancé les membres pour qu'ils répondent à la consultation lancée par la suite par le Directeur du TSB conformément aux textes.	L'annexe E à la D.140 a été considérée comme « mure » par la Com3 après l'adhésion sans réserve de l'écrasante majorité des participants. Elle a été soumise aux administrations des pays conformément à la procédure de la Rés. 1 (CMNT96) . Sur les 38 pays qui ont répondu à la consultation, 15 étaient africains. Lors de la Com3 de décembre 1999, les Etats Unis d'Amérique se sont opposés. Un rapport sera transmis à ce sujet par le Président de la Com3 à l'AMNT (Canada,2000).

Groupe d'expert en vue d'améliorer la présentation du modèle de coût du groupe TAF	Le groupe a connu peut de participation. Néanmoins, les contributions reçues ont permis d'élaborer un document soumis pour information à la Com3 de décembre 1999. Certains membres du Groupe ont participé aux travaux du Groupe de rapporteurs sur le Modèle de Coût créé par la Com3. Le groupe de rapporteurs francophones s'est réuni pour tester le modèle. La réunion du groupe de rapporteurs anglophones a été remise à la dernière minute en raison d'une difficulté de coordination.	Le modèle a été décrit pour tenir compte de tous les principes retenus par le groupe TAF. De plus il tient compte des tous nouveaux principes élaborés par le groupe de rapporteurs de la Com3. L'atelier organisé par l'un des deux groupes de rapporteurs du TAF a donné des résultats satisfaisants. Un logiciel développé sur la base du modèle TAF a été utilisé à cet effet. La Com3 a estimé que le modèle TAF est le seul modèle régional répondant aux principes directeurs désormais requis.
Le Groupe a donné mandat à son Président pour défendre leurs intérêts au sein du groupe de rapporteur conjoint Com2&Com3 sur le problème de l'affectation d'un numéro global E.164 à la téléphonie sur réseau IP (VoIP)	Le Président a participé aux travaux du groupe conjoint et exprimé les préoccupations des membres quant au respect par quelque nouvelle technologie que ce soit des dispositions réglementaires régissant le commerce des services de télécommunication.	Le groupe conjoint a élaboré une série de questions aux quelles les deux commissions devaient répondre avant de pouvoir modifier éventuellement la situation existante. Le statu quo prévaut jusqu'à présent et la Com2 n'a pas insisté pour imposer un « Code de Pays » unique au VoIP.
Soumettre une contribution sur les GMPCS à la Com3.	La contribution du Sénégal adoptée par le Groupe a été soumise à la Com3 par le Président	Les parties ont fait les efforts nécessaires pour aboutir à un compromis. La Rec.D.96 est maintenant adoptée ; elle inclue la notion de « taxe gouvernementale » ainsi qu'un appendice complet donnant la façon dont les différents acteurs devraient collaborer pour exploiter cette nouvelle technologie.

